



ARRÊTÉ MUNICIPAL
N° 25-ST-174

AFFICHÉ
14 OCT. 2025
MAIRIE DE CARROS

346

Portant réglementation de la circulation et
du stationnement rue de la Résistance à
Carros village

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARROS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2211-1 à L2212, L2212-5 et L2213 à L2213-31,

Vu le Code de la route et notamment les articles R417-10, R325-12

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents,

Vu la demande du service informatique de la commune de Carros représenté par M. Pierre SACONNEY, tél : 0492084593, mail : p.saconney@ville-carros.fr, présentée en date du 13 octobre 2025, qui sollicite des places de stationnement pour les travaux de tirage de la fibre par l'entreprise SFR,

Considérant que pour la continuité du service d'accès sur la voie publique,

Considérant que pour permettre le bon déroulement de l'opération, il y a lieu de réglementer le stationnement et de réserver 3 emplacements de véhicules à l'entrée de la rue de la Résistance (2 côté gauche et 1 côté droit).

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Le 17 octobre 2025 de 9h à 17h, le stationnement est interdit sur 3 emplacements de véhicules situés à l'entrée de la rue de la résistance, au niveau des regards France Télécom (2 côté gauche et 1 côté droit) à Carros village.

ARTICLE 2 – les véhicules en infraction au présent arrêté seront enlevés par la fourrière municipale et les frais d'enlèvement et de réparation seront à la charge exclusive des propriétaires des véhicules.

ARTICLE 3 - La signalisation sera mise en place et entretenue par le service technique de la commune de Carros d'Azur 48h auparavant.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant les juridictions administratives dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication.

ARTICLE 5 - Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de CARROS, le Capitaine des sapeurs-pompiers de Carros, Monsieur le responsable de la police municipale de CARROS, la Directrice générale des services, la Directrice des services techniques, le service voirie de la métropole, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Carros, le 13 octobre 2025

Le Maire de Carros
Conseiller départemental des Alpes-Maritimes
Conseiller Métropolitain Nice Côte d'Azur


Yannick BERNARD



DEMANDE DE STATIONNEMENT SUR DOMAINE PUBLIC

(Ce formulaire est à remplir et à retourner en format Word)

À l'adresse suivante : demandestravauxst@ville-carros.fr en copie : s.roinson@ville-carros.fr

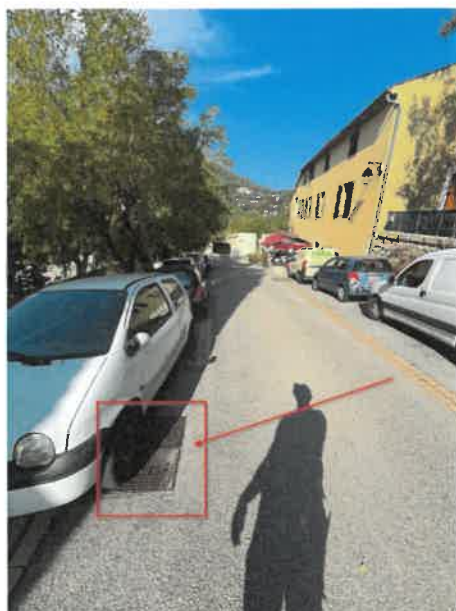
Date de la demande : 13/10/2025

Demandeur : SERVICE INFORMATIQUE

Objet de la demande :
Travaux pour tirage de fibre

Adresse du domaine occupé :

Entrée de carros Village (Rue de la résistance) de part être d'autre de la voie au
droits des regards France télécom (ci-joint photos)





Entreprise : Pour SFR

Date(s) sollicitée(s) : Vendredi 17/10/2025

Plage horaire : 9h / 17h

Nombre de places à réserver : 3

2 Coté gauche et 1 coté droits

Attention : délai de traitement des demandes : 15 jours

